



REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE MALESTROIT
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 septembre 2020, s'est réuni en salle des fêtes, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (18) : M. GICQUELLO, M. LEMBELEMBE, M. GUILLEMOT, Mme LE LIEVRE, M. LE BRUN, Mmes GUILLAUME, KERVAZO, LE SAUTER – LE BEL, OGER, MM. KERVICHE, BROGARD, POUESSEL, OUTIN, MM GUIHARD, FORT, Mmes THOMAS, BLANCHET.

Absents ayant donné pouvoir (1) : Mme BLANCO-HERCELIN qui donne pouvoir à Mme OGER

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Mme LE SAUTER – LE BEL est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

Avant de commencer, je voudrais solliciter l'accord du Conseil municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour : la désignation d'un représentant de la Commune en tant administrateur de la Société d'Economie Mixte EFVOL.

Nous avons été relancés hier par la SEM qui se retrouverait dans une impasse administrative si tous ses délégués ne sont pas nommés.

Avant de vous demander votre accord, je vous précise que la Ville de Malestroit a acquis 10 actions de 200 € chacune, soit un total de 2 000 €. Nous n'avons pas d'autres engagements dans la SEM.

Je vous demande donc si vous êtes d'accord pour adopter, en fin de conseil, une délibération pour désigner un représentant de la Ville en Conseil d'Administration.

Après un vote à main levée, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire à l'ordre du jour un projet de délibération pour désigner un représentant de la Ville en Conseil d'Administration de la SEM EFVOL.

1. Points à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

2020_09_08_01 : Finances : projet de décision modificative n°1 portant sur le budget principal de la Commune

M. le Maire expose :

Nous débutons par un point financier. Vous avez eu avec votre convocation l'intégralité du projet de décision modificative qui est proposé. En l'absence de Mme l'adjointe aux finances, je vous en rappelle les principaux points, chacun pourra poser les questions nécessaires ensuite.

En fonctionnement tout d'abord. Nous avons trois points principaux en recettes :

- Premièrement, une diminution prévisionnelle de nos recettes ordinaires, essentiellement due à la crise épidémique. Il s'agit du gîte, des droits de place et cætera.
- Deuxièmement, un correctif comptable lié à la vente du Caterpillar. Cela n'a aucun impact sur le budget.
- Troisièmement, la passation de l'écriture comptable liée au refinancement de notre dette.

En dépense, nous avons bien entendu les contreparties à savoir :

- Une diminution de nos dépenses prévisionnelles en charges générales et en charges de personnel
- La même passation d'écriture pour le refinancement de la dette.

En Investissement, il y a deux points principaux en recettes :

- L'annulation des subventions pour 2020 pour l'église. Nous avons acté avec les entreprises et notre architecte que les travaux débiteront en janvier 2021. Donc les dépenses et les recettes seront imputées au budget de l'an prochain.
- La passation des écritures nécessaires au refinancement de la dette

En dépenses, outre à nouveau les écritures de refinancement et l'annulation des dépenses de l'église, nous rééquilibrons la section avec trois opérations :

- L'acquisition de matériel,
- La restauration de la chapelle Ste-Anne,
- Le projet de création de logements en centre-ville.

Echanges sur la délibération 2020_09_08_01 :

M. GUIHARD : A quoi renvoient les opérations « acquisition de matériel » et « logement en centre-ville ? »

M. LE MAIRE : Je n'ai pas bien compris la question. Il s'agit notamment du Caterpillar pour le matériel. Quant au projet de logement en centre-ville, nous l'avons annoncé dans notre programme. Nous nous donnons les moyens de lancer les premières études. Et à ce propos nous avons déjà organisé un rendez-vous de travail avec l'Etablissement public foncier pour avancer sur ce programme.

M. FORT : les recettes prévisionnelles en loyer passent de 40 000 € à 5 000 €

M. le DGS : Il s'agit d'une diminution de 5 000 €

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité et 4 abstentions (Mmes THOMAS, BLANCHET, MM. FORT, GUIHARD) se prononce pour projet de décision modificative n°1 portant sur le budget principal de la Commune

2020_09_08_02a : Vie associative : projet de délibération portant attribution de subventions aux associations

M. Le Maire expose :

Vous avez reçu avec votre convocation le tableau proposant l'attribution des subventions. Je vous propose, après vos questions, de voter les subventions ordinaires et liées à la participation au Vidéo Clip Challenge d'un seul et même vote.

Je passerai ensuite une à une les demandes de subventions exceptionnelles.

Echanges sur la délibération 2020_09_08_02a :

M. FORT : Restera-t-il une subvention disponible une fois ce vote effectué ?

M. LE MAIRE : une enveloppe de 7500 € a été prévue pour les associations qui auraient des projets d'ici à la fin de l'année

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'attribution des subventions ordinaires et liées à la participation au Vidéo Clip Challenge telles que figurant dans le tableau annexe.

2020_09_08_02b : Vie associative : projet de délibération portant attribution de subvention exceptionnelle à la Société cycliste de Malestroit

M. Le Maire expose :

Nous avons été saisis d'une demande la Société cycliste de Malestroit qui a besoin de remplacer son véhicule d'accompagnement des coureurs, pour sécuriser les cyclistes en entraînement et en compétition. C'est un outil nécessaire au fonctionnement courant de l'association qui l'utilise bien sûr très régulièrement.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'attribution de subvention exceptionnelle à la Société cycliste de Malestroit telle que figurant dans le tableau annexe.

2020_09_08_02c : Vie associative : projet de délibération portant attribution de subvention exceptionnelle à l'UCAM

M. Le Maire expose :

L'UCAM a participé au financement la campagne publicitaire liée à l'opération « J'achète à Malestroit, je suis gagnant » qui se déroule jusqu'au 26 septembre prochain. Cette opération est un soutien précieux pour nos commerçants et rencontre toujours un franc succès.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'attribution de subvention exceptionnelle à l'UCAM telle que figurant dans le tableau annexe.

2020_09_08_02d : Vie associative : projet de délibération portant attribution de subvention exceptionnelle à la GO Danse

M. Le Maire expose :

La GO Danse s'est fait voler son téléviseur qu'elle utilise très régulièrement pour ses répétitions. La Mairie a été sollicitée pour une aide exceptionnelle pour le remplacer.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'attribution de subvention exceptionnelle à la GO Danse telle que figurant dans le tableau annexe.

2020_09_08_03 : Intercommunalité : projet de délibération portant désignation des conseillers municipaux membres de la CLECT

M. Le Maire expose :

L'intercommunalité va très prochainement installer ses commissions dont la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – la CLECT. Malestroit dispose de 2 représentants dans cette commission et ils doivent être désignés par délibération du Conseil municipal.

Je vous informe que notre équipe, l'équipe majoritaire, a souhaité proposer la candidature de Christian GUILLEMOT ainsi que la mienne, en tant que Maire.

Après vote à main levée, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la désignation de M. Christian GUILLEMOT comme représentant de la Ville de Malestroit au sein de la CLECT
- A l'unanimité se prononce pour la désignation de M. Bruno GICQUELLO, Maire de Malestroit, comme représentant de la Ville de Malestroit au sein de la CLECT

2020_09_08_04 : Foncier : projet de délibération portant sur l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle propriété du Conseil départemental du Morbihan

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la gestion de son domaine public, le Conseil départemental du Morbihan a proposé à la Mairie de Malestroit la cession de la parcelle cadastrée AW n°146 d'une contenance de 75 m².

Vous avez été destinataire du plan de cette parcelle, qui borde la parcelle de la maisonnette de la Gare.

Il s'agit bien sûr que d'une simple régularisation foncière, qui n'engendrera pas de frais annexes pour la Commune.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AW n°146 propriété du Conseil départemental du Morbihan.

2020_09_08_05 : Commission de contrôle des listes électorales : modification de la composition de la Commission

M. le Maire expose :

Nous avons lors Conseil de juin validé la composition de la Commission de contrôle des listes électorales. Nous avons reçu des précisions de la préfecture qui mentionne qu'aucun adjoint ou conseiller délégué ne peut en être membre, il nous faut donc adopter une nouvelle composition.

M. Fort et Mme Thomas, de la liste « Malestroit Nouvel'Air » indiquent maintenir leur candidature.

M. Outin, Mme Le Lièvre et Mme Guillaume annoncent leur candidature à la Commission de contrôle des listes électorales.

Le nombre de candidats étant égal à celui du nombre de poste, un vote n'est pas nécessaire. La Commission de contrôle des listes électorales sera donc composée de M. Outin, Mme Le Lièvre et Mme Guillaume, M. Fort et Mme Thomas.

2020_09_08_06 : Commission communale : Formation de la Commission Environnement, Aménagement, Travaux et désignation de sa composition

M. le Maire expose :

Nous allons poursuivre la création de nos commissions de travail, comme nous l'avons fait pour la Commission des finances.

Je vous propose donc de voter la création de la Commission Environnement, Aménagement, Travaux qui aura pour mission de traiter l'ensemble des sujets relevant des travaux, des projets d'aménagement et d'entretien des espaces publics.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la formation de la Commission Environnement, Aménagement, Travaux

M. le Maire expose :

Nous allons maintenant déterminer le nombre de membres de la Commission.

Je vous propose une Commission composée de 7 membres du Conseil municipal, soit 5 membres de l'équipe majoritaire et 2 membres de l'équipe minoritaire.

Avec cette composition, nous conservons la représentation proportionnelle des équipes dans la commission.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la composition de la Commission Environnement, Aménagement, Travaux telle que présentée par M. le Maire

Nous allons maintenant passer à l'élection des membres. Comme prévu dans votre convocation, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour ne pas procéder au vote à bulletin secret, pour simplifier les choses.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour le vote à main levée

Je vais maintenant vous demander s'il y a des candidats pour être membres de cette Commission. Il en faudra 4 de la majorité, en plus du Maire et 2 de la minorité

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité élit M. BORGARD, Mme KERVAZO, Mme LHOPITALIER, M. FORT et Mme BLANCHET membres de la Commission Environnement, Aménagement, Travaux

Echanges sur la délibération 2020_09_08_05 :

M. GUIHARD : quand les autres commissions seront mises en place ?

M. le Maire : légalement il faut 8 jours pour la convoquer après un Conseil municipal, nous en ferons une à chaque conseil.

2020_09_08_06 : Projet d'attribution du nom de « Rue Mère Yvonne-Aimée » au Chemin de l'écluse

M. le Maire expose :

Yvonne Beauvais est arrivée à Malestroit en 1922, au Couvent des Augustines en convalescence. Elle devient Mère Supérieure en 1935 et, en tant que Supérieure Générale, Mère Yvonne-Aimée est à l'origine du bâtiment principal de la Clinique. Elle s'est tout particulièrement distinguée lors de la seconde guerre mondiale par les soins prodigués aux parachutistes étrangers et aux maquisards de Saint-Marcel, le plus grand maquis breton. Ce courage lui vaudra à la libération 6 médailles, dont la Légion d'Honneur remise par le Général de Gaulle en 1947. Il est légitime qu'une telle personnalité, à la reconnaissance nationale et internationale voit son nom attribué à une rue à proximité de la Clinique et du Couvent des Augustines.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'attribution du nom de « Rue Mère Yvonne-Aimée » au Chemin de l'écluse

2020_09_08_07 : Désignation d'un représentant de la Ville de Malestroit au Conseil d'administration de la SEM EFVOL

M. le Maire expose :

Comme je vous le précisais tout à l'heure, il nous est demandé de nommer un représentant au Conseil d'administration de la SEM EFVOL.

Je vous ai rappelé les intérêts de la Mairie dans ce projet : 10 actions de 200 € chacune, soit 2000 €.

M. Jean-Marc OUTIN propose sa candidature

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la désignation de M. Jean-Marc OUTIN en tant que représentant de la Ville de Malestroit au CA de la SEM EFVOL

Affaires à l'ordre du jour pour information du Conseil municipal

Intercommunalité : désignation des conseillers municipaux membres des commissions intercommunales

M. le Maire expose :

Comme pour la CLECT tout à l'heure, mais sans nécessité de délibération, je vous propose de communiquer sur les représentants de la mairie dans les différentes commissions intercommunales.

Malestroit dispose de 2 représentants dans chacune des commissions et le mode de désignation est libre.

Nous avons décidé en exécutif municipal de procéder de la même façon que pour les Commissions municipales et de proposer à la liste Malestroit Nouvel'Air un nombre de poste proportionnel au nombre de sièges au Conseil municipal.

Arrondi à l'entier supérieur, ceci représente 4 postes, dans les commissions suivantes : Finances, Développement du territoire, Attractivité du territoire et Services aux familles.

Nom de la commission	Membres désignés
Finances / mutualisation et proximité / patrimoine	Carole BLANCO-HERCELIN 1 membre de la liste « Malestroit Nouvel'Air »
Développement du territoire	Vincent POUESSEL 1 membre de la liste « Malestroit Nouvel'Air »
Attractivité du territoire	Yannis LE BRUN 1 membre de la liste « Malestroit Nouvel'Air »
Environnement	Viviane KERVAZO Jean-Marc OUTIN
Aménagement du territoire	Bruno GICQUELLO Alain BROGARD
Services aux familles	Carole BLANCO-HERCELIN 1 membre de la liste « Malestroit Nouvel'Air »
Emploi, insertion, social	Michelle LE SAUTER – LE BEL Odile OGER

M. le Maire : La liste Malestroit Nouvel'Air a-t-elle désignés des représentants ?

M. GUIHARD : Désigné, oui et non. Le soir du 30 juillet, je t'ai indiqué que je souhaitais un rendez-vous afin que l'on puisse en parler. Je n'ai pas eu de réponse malgré mes demandes renouvelées. Nous nous positionnons sur les Commissions suivantes :

- Services aux familles : Elisabeth Thomas
- Développement du territoire : Jean-François Guihard
- Emploi, insertion, social : Sabrina Blanchet
- Aménagement du Territoire : Philippe Fort

C'est ce que nous soumettrons à la Communauté de communes.

J'ai dû prendre contact avec le Médiateur de la République qui m'a conseillé de solliciter un rendez-vous par lettre recommandée avec accusé de réception. Nous pourrions parler des 6

entreprises de Malestroit qui ont sollicité les aides du fonds de solidarité. Je trouve dommage d'en arriver là. Ce n'est pas l'intérêt des malestroyens.

M. le Maire : j'ai choisi un fonctionnement en transparence. Nous sommes membres du Bureau communautaire, nous pouvons échanger ensemble à cette occasion. Je l'ai déjà dit, je ne travaille pas en combine et en arrangement. Le médiateur de la République peut transmettre tous les courriers qu'il veut cela ne change pas les choses. Nous pouvons échanger en Conseil municipal, en conseil Communautaire, en commission municipale et en Bureau communautaire. Nous pouvons échanger sur tous les sujets, notamment économiques : commerce, artisanat, service. J'y travaille tous les jours. Il y a une transparence totale.

Et je veux rappeler un point de droit. Il n'y pas d'obligations de laisser des postes à l'opposition. Avec le calcul de proportionnalité, nous arrivons à trois postes, mais nous avons décidé de vous en proposer 4. Et il faut rappeler que nous ne nous sommes pas moqués de vous, avec les Commissions des finances, économie, services aux familles et attractivité

Mme BLANCHET : si je peux permettre, le service aux familles est important. Mais l'emploi et l'insertion aussi. Vous aviez dit vouloir utiliser les compétences de chacun. Notre proposition le permet.

Mme LE SAUTER – LE BEL : tu n'es pas mise de côté sur le sujet puisque tu es déjà au Conseil d'administration du CCAS. Tes connaissances seront utilisées à cette occasion.

Affaires générales : information au Conseil municipal sur les recrutements en cours

M. le Maire expose :

Deux agents municipaux, travaillant au service culturel (accueil/médiation) et au service administratif (comptabilité) ont fait valoir leur droit à la retraite. Des recrutements de remplacements sont menés par la Mairie. Les recrutements devraient se dérouler début octobre

M. Guihard : Je voudrais avoir des informations concernant le pont et les travaux du VOSA à la Madeleine

M. OUTIN : nous avons effectivement des travaux au VOSA, sur 3 à 4 années. Il y a différents secteurs prioritaires en fonction des études : pour la Madeleine, le dossier est en cours pour des travaux en 2021.

M. le Maire : Le 28 septembre sera organisée une réunion publique avec les partenaires : SDIS, CD 56, CR Bretagne, écoles, entreprises.

Mme BLANCHET : y'a-t-il un projet de CME ? Je pense qu'il est important pour les malestroyens et malestroyennes d'avoir la parole des jeunes.

M. LE BRUN : je peux en parler rapidement mais c'est Carole qui maîtrise ce sujet, même si je sais qu'il y avait un déficit de candidatures. Un certain nombre d'animation avaient été mises en place lors du précédent mandat.

Mme BLANCHET : Peut-être est-il possible d'élargir les candidatures ? Collégiens, lycéens ?

M. le Maire : il est préférable de faire par tranche d'âge. Avec la Covid 19, il faudra y réfléchir aux beaux jours.

M. Fort : nous avons eu la chance d'avoir 3 soirées cet été. Combien ont-elles couté ? Qui en a décidé ?

M. LE MAIRE : c'est parti d'un constat. Le Préfet avait refusé les vendredis du Canal pour défaut de sécurité. Nous avons dans les tuyaux la Convention du disque et nous avons obtenu une autorisation pour poursuivre avec un concert avec Hanitra, marraine du la Convention.

M. POUESSEL : l'idée était aussi de soutenir le milieu artistique, qui souffre avec la Covid-19.

Yannis LE BRUN : on a eu des déceptions avec l'annulation des vendredis et le Pont du Rock. Il nous a semblé judicieux de faire travailler les artistes. L'affiche, c'est moi qui l'ai fait. il a fallu réagir très vite. Pour le coût, nous pouvons estimer à environ 1500 € la soirée, sonorisation comprise.

M. le MAIRE : je remercie Yannis et le service culturel qui s'est impliqué dans ces organisations.

Mme THOMAS : je voulais porter connaissance un courrier reçu dans ma boîte aux lettres. Mme THOMAS donne lecture du courrier portant sur l'accès des personnes handicapées et âgées en Mairie.

M. LE MAIRE : nous avons une sonnette à hauteur PMR. Elle n'est pas suffisamment indiquée et fléchée. Nous allons y remédier.

Affiché le 09 septembre 2020

